

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, ALLE Jean-Louis, DELOR Jean-Luc, BLANC David, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, VIGNOBOUL Cécile, CAYROCHE Marie-Xristine.

Représentés : BARNIER Gisèle par BRUNEL Didier, CLADEL Céline par PRUNET Arnaud.

DELIBERATIONS

1) Décision modificative

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative à effectuer sur le budget communal :

DM n°6 – BUDGET COMMUNE

Objectif : suite à une erreur de la trésorerie sur le paiement du 3^{ème} trimestre scolaire 2017/2018 et pour permettre le paiement du trimestre de fonctionnement à l'OGEC (montant du trimestre : 7 339,14 euros).

Article 022 « Dépenses imprévues » = - 8 000,00 euros

Article 6574 « Subvention aux associations privées » = + 8 000,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n°6 décrite ci-dessus, à l'unanimité.

2) Numérotation du nouveau lotissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de nommer les rues et d'attribuer des numéros aux habitations du nouveau lotissement « Les Terrasses du Chastel ». Le conseil municipal retient trois noms pour les trois voies du lotissement :

- Rue de la Combe (voie principale)
- Rue des Pins
- Impasse des Terrasses

Monsieur le Maire présente la numérotation retenue par la commune pour chacune des rues. Le conseil municipal décide de retirer le numéro 13 de la numérotation. Une lettre sera rédigée à l'attention des propriétaires du lotissement afin de les informer de la nouvelle adresse attribuée.

Monsieur le Maire propose également de numérotter l'Impasse de la Baraquette et présente le projet de numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la numérotation du nouveau lotissement « Les Terrasses du Chastel » et de l'Impasse de la Baraquette, à l'unanimité.

3) Achat de la concession OZIOL au cimetière

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Martine OZIOL LAURANS qui a acheté une concession au cimetière et souhaite la rétrocéder à la mairie pour convenance personnelle. Le tarif en vigueur pour l'achat de la concession est de 500 euros.

Monsieur le Maire propose le rachat de la concession concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rachat de la concession OZIOL LAURANS au columbarium du cimetière du Chastel-Nouvel pour un montant de 500 euros, à l'unanimité.

4) Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants : avec la mise en place de la fiscalité professionnelle unique au sein de la communauté de communes Randon Margeride, c'est cette dernière qui prend maintenant en charge les contributions annuelles au SDIS48 et à l'école de musique départementale. Suite aux transferts de compétences intervenus au 1^{er} janvier 2019 au profit de la CC Randon Margeride, le conseil doit valider le rapport de la CLECT arrêtant le montant des charges transférées par les communes membres à l'EPCI.

Concernant les attributions de compensation liées aux éoliennes, le reversement initial est maintenu à 40% du produit. Une entente a été trouvée entre les communes concernées et l'EPCI : pour la commune du Chastel-Nouvel, cela correspond à 17 000 euros par an. Chaque année, les sommes seront réévaluées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT pour l'année 2019 ainsi que la libre fixation des attributions de compensation, à l'unanimité.

5) Assurance statutaire du personnel communal avec le CDG 48

Monsieur le Maire indique que suite à la résiliation du contrat actuel par la société ETHIAS au 1^{er} janvier 2020, le CDG 48 a lancé une nouvelle consultation. L'attribution du marché ayant eu lieu, la commune doit à présent valider l'offre retenue pour les 4 ans à venir : société ST HONORE / GROUPAMA.

Le taux de cotisation s'élève à 5.06% pour les agents CNRACL (contre 4.97% actuellement) et à 0.95% pour les agents IRCANTEC (au lieu de 1.26% actuellement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'offre retenue par le CDG 48 avec la société ST HONORE / GROUPAMA, à l'unanimité.

6) Convention de participation au risque prévoyance avec le CDG 48

Monsieur le Maire indique que la convention de participation pour la prévoyance signée en 2013 arrive à échéance au 31 décembre 2019. Le CDG 48 a souscrit une nouvelle convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupe VYV-MNT-MGEN-SOFAXIS pour la période 2020-2025. L'adhésion est annuelle et calculée selon la masse salariale de la collectivité, en plus de la participation mensuelle par agent.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce nouveau contrat avec une participation mensuelle établie à 12 euros par agent. Les modalités restent inchangées par rapport au précédent contrat chez le même prestataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance pour la période 2020-2025 avec une participation de 12 euros par agent et par mois, à l'unanimité.

7) Taux d'avancement de grade pour l'année 2020

Monsieur le Maire signale qu'il appartient au conseil de fixer par délibération le ratio applicable aux différents cadres d'emplois de la collectivité pour tous les avancements de grade. Trois agents peuvent être concernés : Christophe SEGUIN, Emmanuelle PALPACUER et Claudette BONNAL.

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de fixer le ratio maximum de 100% pour chaque cadre d'emploi afin de laisser toutes les chances aux agents de présenter un dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le taux d'avancement de grade de chaque cadre d'emploi à 100%, à l'unanimité.

8) Avenant au marché public d'extension des garages communaux

Dans le cadre des travaux d'extension des garages communaux, Monsieur le Maire indique que suite à la modification de la dimension et du système de fermeture des silos, les dimensions du bâti et de sa charpente sont également modifiées. Dans le projet de base, les dimensions réduites ne permettent pas de manœuvrer avec les engins correctement.

Un avenant est donc nécessaire pour le lot n°4 de charpente avec l'entreprise Lozère Charpente : le montant initial TTC était de 10 350 euros tandis que le montant modifié TTC (avenant inclus) est maintenant de 14 160 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la signature de l'avenant au lot n°4 « charpente » avec l'entreprise Lozère Charpente, à l'unanimité.

9) Demande de subvention au Conseil Départemental de la Lozère pour l'aménagement de la médiathèque

Monsieur le Maire laisse la parole à Marie-Xristine CAYROCHE : elle indique qu'une demande de subvention au conseil départemental de la Lozère pour l'achat de matériel informatique pour la médiathèque (clavier sans fil, douchette, souris sans fil) est possible. Le CD 48 pourrait subventionner plus de 50% de la dépense.

Marie-Xristine CAYROCHE indique également avoir demandé plusieurs devis pour chiffrer les besoins en matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention au conseil départemental de la Lozère pour l'achat de matériel informatique pour la médiathèque, à l'unanimité.

SUJETS A ABORDER

Ouverture de la source à Coulagnet

L'autorisation de travaux a enfin été obtenue pour une ouverture sur le secteur bas de la source de Coulagnet. L'eau ne sort qu'à un seul point à cet endroit et la DDT 48 n'a pour le moment pas donné d'autorisation pour une ouverture sur la partie haute de la source.

Monsieur le Maire indique que la commune va continuer de mesurer le débit et faire analyser la qualité de l'eau pour valider la pérennité de la source. Une réunion sera organisée au mois de novembre avec le cabinet d'études RCI à ce propos.

Mur de soutènement Ludovic Bonhomme

Monsieur le Maire présente les travaux effectués sur le mur de soutènement de la chaussée au-dessus de l'habitation de Monsieur Ludovic BONHOMME. Le mur a été remonté de 20 centimètres pour une longueur de 46 mètres et une hauteur d'un mètre. La dernière étape consiste au remblayage le long du mur.

Extension des garages communaux et casiers à sel

Monsieur le Maire présente l'avancement des travaux au conseil municipal. Il indique qu'avant les travaux, un trou d'eau persistait sur le site des garages communaux : ce trou d'eau est maintenant remblayé et drainé.

Traitement UV

Monsieur le Maire indique que les réunions préparatoires ont eu lieu ainsi que la délimitation des terrains concernés. L'objectif de l'opération est de désinfecter l'eau pour en améliorer sa qualité lors de la distribution et les travaux sont prévus très prochainement sur les UDI du Bourg et de la Fagette.

Travaux de voirie 2019 au chemin du Champ Grand

Monsieur le Maire rappelle que les travaux au chemin du Champ Grand consistaient à résoudre un problème d'assainissement récurrent avec la présence d'une pente inversée. La remise à niveau du réseau d'assainissement a été effectuée. Monsieur le Maire indique également que lors des travaux de voirie, un problème de débit d'eau a été constaté dans trois habitations. Le changement des conduites a été effectué et le débit est revenu à la normale. Les travaux sont entièrement terminés.

Aménagement de l'entrée d'Aspres

La SCI et les habitants concernés par l'aménagement de l'entrée d'Aspres seront reçus en mairie le jeudi 31 octobre 2019 pour discuter des travaux à venir. Pour rappel, le projet consiste à la fois à améliorer la rotation des camions à l'entrée du hameau, à créer une zone de stationnement et également à préserver le patrimoine en déplaçant et sécurisant un calvaire.

Décorations de Noël

Monsieur le Maire laisse la parole à Cécile VIGNOBOUL et Muriel TEISSEDRE : de nouvelles décorations seront placées autour du Multiservices et à la mairie avec un arbre de Noël dans le sas d'entrée. Le devis validé chez Blachère s'élève à 3 452 euros.

La séance est clôturée à 23h17.